



Société Professionnelle  
des Auteurs et des Compositeurs  
du Québec

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE  
DES CONSULTATIONS SUR LE  
RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

**Le 26 août 2016**

## **Sommaire**

<b>1. Introduction et présentation de la SPACQ</b>	<b>3</b>
<b>2. Réponses aux questions</b>	<b>4</b>
<b>3. Conclusion</b>	<b>10</b>

## **Introduction et présentation de la SPACQ**

La Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec (SPACQ) représente non seulement les auteurs et compositeurs de musique du Québec, mais aussi ceux et celles de la francophonie canadienne, et nous sommes heureux de participer, par nos réflexions et recommandations, à l'élaboration de la nouvelle politique culturelle du Québec.

La SPACQ, organisation à but non lucratif et indépendante, a pour mission de représenter et défendre les droits professionnels, économiques et moraux des auteurs et compositeurs de musique. Nous représentons deux collèges de créateurs, soit celui de la musique à l'image et celui de la chanson, soit plus de 600 créateurs de musique de tout horizon et tout genre. Il va de soi que pour le présent exercice, nous nous intéressons à l'impact d'un renouvellement de politique culturelle pour l'ensemble de la communauté de créateurs.

Notre réflexion ne prend pas en compte une multitude de statistiques existantes pour démontrer la situation actuelle de l'industrie. Il s'agit plutôt d'une réflexion sur la place de la création dans la culture, maillon principal de la chaîne culturelle musicale. De tout temps, les créateurs de musique ont dû, et doivent continuer à, se battre afin de faire reconnaître la valeur de leur travail, qui est essentiel à l'industrie de la musique, sans lequel il n'y aurait aucune production, réalisation et diffusion de créations originales et diversifiées.

Nous reconnaissons bien évidemment que la création, quoi qu'essentielle, fait partie de la grande chaîne culturelle. Malgré que nous sommes tous partie prenante à même un écosystème, chaque partenaire y subit des impacts propre à ses fonctions. Mais il n'en demeure pas moins que nos points de vue sont parallèles et s'orientent dans la même direction. Nous voulons tous une culture forte et porteuse d'identité.

## **RÉPONSES AUX QUESTIONS**

### **Q.1 Que pensez-vous de ces principes ? Vous paraissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle ?**

Nous sommes en accord avec ces grands principes comme base d'une politique culturelle forte, mais nous notons que nulle part il est fait mention de valeur pure de la création ainsi que de la valeur économique de la culture.

On ne le redira jamais assez, mais sans créateurs, il n'y a pas de culture, et ce, peu importe la discipline. Pas de créateurs, pas d'œuvres, pas de réalisations pas de production et pas de diffusion. Le Québec est reconnu comme une société créative avec énormément de talent. La nouvelle politique doit donc renforcer ce principe de valorisation de la création.

Au surplus, la culture engendre une part économique non négligeable. Le cahier de consultation fait état de 138 000 travailleurs. Mais au-delà du pur secteur culturel, la culture est aussi génératrice d'une économie plus large, avec une retombée sur de nombreux secteurs d'activités connexes. Ainsi, l'industrie du tourisme et de la restauration bénéficient grandement des activités culturelles présentées au Québec tout au long de l'année et dans l'ensemble des régions.

La reconnaissance de la création et la valeur économique de la culture doivent donc être au centre d'une politique culturelle renouvelée.

### **Q.4 Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?**

Il est important que le Ministère de la Culture demeure le promoteur et le responsable primaire de la politique culturelle en développement. C'est lui qui pourra en assurer la cohérence. En terme de transversalité, les ministères suivants ont aussi un rôle à jouer :

- Le ministère des Finances :
  - Afin de se doter des moyens nécessaires pour supporter les créateurs et les sphères d'activités qui l'entourent et aussi pour régler les offres de services provenant de l'étranger.
  
- Le ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur :
  - Ce ministère apportera assistance dans l'élaboration de programmes de développement de création et d'innovation afin d'élargir l'offre de contenu de qualité et ainsi faire de notre culture un élément incontournable.
  
  - L'autre aspect éducatif sur lequel nous devrions mettre l'emphase est d'éradiquer la notion que « la culture est gratuite ». Qu'ils y a des artisans et des travailleurs culturels qui participent à la diffusion de notre culture et qu'ils se doivent d'être reconnus et rémunérés convenablement pour leur travail. C'est une question de respect.
  
- Le ministère du Travail et le Tribunal administratif du travail
  - S'assurer du respect des ententes collectives de travail émanant de la *Loi sur le statut de l'artiste* afin que les travailleurs bénéficient de conditions de travail équitables.
  
- Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'innovation
  - En charge de la stratégie numérique, il pourra ainsi supporter les orientations développées pour la nouvelle politique culturelle.

**Q.7 Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur internet et les autres plateformes numériques ? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement ?**

Si la politique de 1992 a permis l'expansion et la diversification de nos créations, le gouvernement se doit maintenant de mettre les efforts nécessaires afin d'en maximiser le rayonnement et l'exposition, dans un monde numérique où l'offre étrangère est de plus en plus envahissante.

Le gouvernement a les moyens de mettre en place les structures nécessaires afin que notre contenu devienne un incontournable dans la sphère numérique. On pourrait par exemple établir des quotas de contenu étranger et des minima de contenu québécois pour tous les fournisseurs de services numériques étrangers désirant offrir leur contenu au Québec. Nous sommes d'avis que de créer une plateforme « québécoise » de contenu ne serait pas salubre pour la diffusion de notre culture. Au contraire, celle-ci doit avoir sa place au sein de l'ensemble du contenu offert et non être regroupée dans une case à part.

La politique culturelle remaniée doit considérer cet aspect majeur. Si on veut parler du développement durable de la culture, il sera impératif pour le gouvernement de s'attaquer fermement à la mise en place de ces structures et stratégies de découvrabilité.

#### **Q.8 Comment assurer le financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois ?**

La gratuité n'existe pas vraiment – c'est un mythe. Les usagers de musique qui croient avoir accès gratuitement à la musique se trompent. Ils paient à fort prix des forfaits de télécommunication qui leur donnent accès à du contenu musical et/ou audiovisuel.

Ces fournisseurs de contenu devraient avoir les mêmes responsabilités fiscales de taxes que les compagnies d'ici. Ces sommes pourraient définitivement servir à créer un fonds destiné à supporter le développement, la production et la diffusion de notre contenu local.

Quant aux fournisseurs d'accès, ils ont aussi une responsabilité et devraient être mis à contribution. N'oublions pas que sans leur « large bande passante », l'accès au contenu serait d'autant plus diminué. Au surplus, c'est à grand frais de slogans publicitaires « écoutez toute le contenu que vous voulez » qu'ils font leur publicité. Donc, difficile de nier que la culture n'est pas partie prenante à l'exploitation de leurs services. Ils devraient donc aussi contribuer financièrement au développement de contenu local.

**Q.9 Quels sont les nouveaux modèles à inventer en matière de propriété intellectuelle et de droits d’auteur, afin que les créateurs soient rétribués adéquatement ?**

Le précédent gouvernement fédéral a introduit dans la dernière version de la LDA un nombre grandissant d’exemptions d’utilisation, qui ont fragilisé les droits des créateurs. Cette approche se veut plus « copyright » au détriment du « droit d’auteur ». La propriété intellectuelle relevant du fédéral, il faudra que le Québec supporte les actions des intervenants du milieu culturel dans leurs demandes auprès des Ministères fédéraux concernés afin de rétablir les droits ou de limiter.

Ceci étant, le modèle des sociétés de gestion a fait ses preuves et demeure toujours la méthode efficace, en terme de gestion des droits d’auteur, et ce autant pour les utilisateurs que les créateurs. A-t-on besoin de réinventer le modèle ?

En termes de rétribution adéquate, les sociétés de gestion devraient se doter des moyens nécessaires à la traçabilité des œuvres (instauration de système de métadonnées) afin que les créateurs puissent bénéficier d’une meilleure répartition des redevances équitables.

**Q.13 Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturels suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi ?**

**La formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels**

- Il sera impératif de continuer à former et développer les artisans de notre culture, peu importe la catégorie de travail. Il en va principalement de la qualité des produits et de compétition avec l’étranger. Ainsi, nous devons nous assurer du plus grand professionnalisme possible pour tous les intervenants afin de faire face à la suroffre omniprésente de produits culturels

## **La création**

- Encore une fois question qualité et compétition, nous devons mettre de l'avant nos talents en les soutenant dans toutes les disciplines et reconnaître l'innovation.

## **La diffusion et l'exploitation de nos œuvres**

- Dans la même lignée, il faut mettre en œuvre des stratégies de découvrabilité (pour le numérique) et de support à l'exportation afin de bénéficier d'un plus grand rayonnement de nos talents.

## **La participation citoyenne**

- En mettant de l'avant des programmes innovateurs qui permettront la formation, le développement de nos créateurs dans leur discipline et la diffusion de nos œuvres, la participation citoyenne à la vie culturelle s'en trouvera enrichie par la diversité et la qualité des produits culturels offerts.

## **Les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs culturels**

- Il va de soi que la mise en œuvre par le gouvernement de la « Juste part des créateurs » ainsi que l'adoption de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*, ont permis des avancées importantes pour les créateurs.
- Il n'en demeure pas moins qu'un resserrement des règles d'application de cette même loi, de reconnaissance des associations de producteurs et d'encadrement des négociations seraient souhaitables. Nous oeuvrons actuellement dans un cadre de « conditions minimales » de travail et il arrive trop souvent de voir des lenteurs administratives, qui alourdissent le processus déjà laborieux et qui en bout de ligne, pénalise les créateurs que nous représentons.



**Q.31 Comment le gouvernement du Québec devrait-il continuer d'être actif dans les forums internationaux où se discute la culture, particulièrement l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la francophonie ? Comment devrait-il protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ?**

Le Québec a été présent et actif dans l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005. Il en allait du caractère spécifique de la culture, autant au niveau de l'identité que de l'économie, et surtout du droit souverain des États d'adopter les politiques culturelles qu'ils jugent appropriées afin de faire valoir leurs propres expressions culturelles. Cet engagement doit être réaffirmé dans une politique culturelle renouvelée, surtout avec une ère numérique qui vient chambarder les habitudes et la façon de consommer la culture.

**Q.37 Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?**

Nous croyons que les fondements et la mission du CALQ sont toujours valides, même après deux décennies. Le conseil voit au soutien de la création artistique et du rayonnement des artistes, ici et à l'étranger. Avec ses nombreux programmes, il permet aux créateurs de mettre de l'avant des projets innovateurs. En 2015, suite à de vastes consultations, plusieurs changements étaient mis en œuvre quant aux principes directeurs du CALQ et aussi concernant l'application programmes. Nous comprenons qu'une période de transition est nécessaire avant d'évaluer l'impact / le résultat positif de ces changements. Il faudra donc avoir des suivis sur ces changements et surtout, en cas de problématique apparente, mettre en œuvre les modifications nécessaires afin de corriger les lacunes.

Pour ce qui est du soutien aux associations, le montant des subventions accordées est « très » varié. Les associations ont besoin de cette aide pour mettre en œuvre leurs objectifs respectifs. Il serait souhaitable d'avoir une distribution et un partage plus équilibré entre les associations concernées.

## **CONCLUSION**

Le Québec peut être fier d'avoir une industrie culturelle en mouvement, toujours en évolution et tellement porteuse d'une identité pour la population québécoise.

Nous sommes aussi heureux de voir que le Québec a à cœur de revisiter sa politique culturelle pour la rendre plus forte et la mettre à niveau compte tenu des changements importants dans la création, la production et la consommation de la culture.

Nous remercions le Ministre de la Culture et des Communication ainsi que son équipe d'avoir soutenu ces vastes consultations et d'avoir permis aux intervenants du milieu de tous horizons et à la population d'y participer.